



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 291

Décrétant une dépense et un emprunt de 27 500 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le conseil municipal a adopté, le 18 décembre 2025, le règlement numéro 291 décrétant une dépense et un emprunt de 27 500 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 27 500 \$ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 avril 2026.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site web de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 27 avril 2026.

Sébastien Demers
Greffier